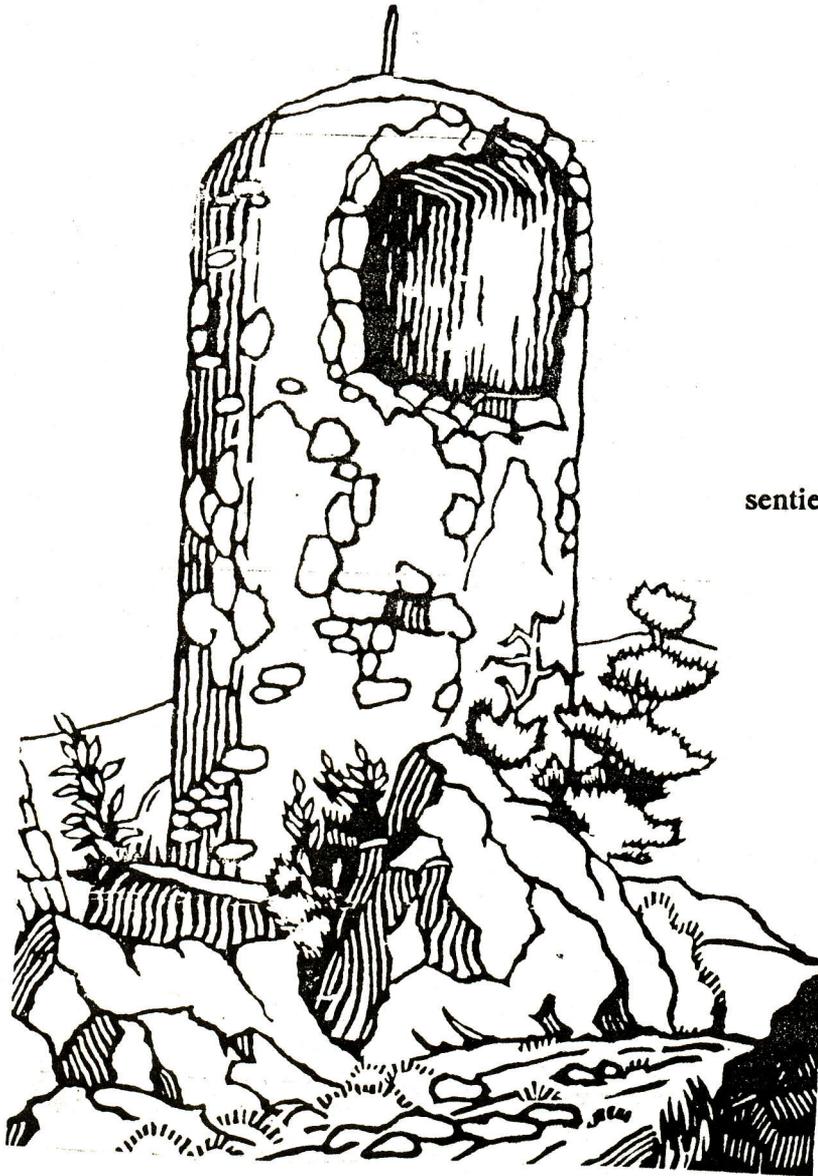


De la voie

SOCIETE DES AMIS DU VIEUX REVEST ET DU VAL D'ARDENE

SOMMAIRE :

- Le terrible incendie du Mont Caume d'août 1906 (2^e partie)
- Le classement des archives
- Les oratoires du Revest
- Quel devenir pour les Forges ?
- Actualités



L'oratoire Saint-Eloi sur le
sentier du Revest aux Marlets.

ballons
aérostatiques
—
Défense

Le Maire de la Commune de Revut,
Vu la Circulaire de M. le Préfet en date du 19 août
dernier relative à l'interdiction de l'usage des ballons
aérostatiques.

Considérant, qu'en raison par suite par
cette Circulaire est pleine de prévoyance et
d'apropos pour la préservation de l'incendie, des
bois, forêts, gabeliers, récoltes, vergers, maisons &c.

Arrête :

Article 1^{er} à dater de l'approbation du présent
arrête, l'usage des ballons aérostatiques et, en
général, de tous ballons qui s'élèvent par le effet
d'un foyer suspendu au dessous de leur orifice, soit
que l'aérostat doive être à ballon soit qu'il
doive être tenu à ballon Capotif, est expressément
défendu en quelque temps et en quelque lieu que
ce soit en cette Commune.

Art. 2. Toute Contrevenant au présent
arrête sera constatée par procès-verbal et
référé aux Tribunaux Compétents pour être
puni conformément à la loi.

fait et arrêté au Revut, en l'hôtel-de-
ville, le 11 septembre 1850.

LE TERRIBLE INCENDIE D'AOUT 1906 AU MONT CAUME

Recherches effectuées par Armand LACROIX

Dans le bulletin n°7 des Amis du Vieux Revest, nous avons publié la première partie de cette enquête sur l'incendie d'août 1906, en expliquant ce qui s'était passé les deux premières journées, soit le mercredi 22 et le jeudi 23 août 1906 et en indiquant les noms des trois victimes, les soldats ROUGON, DAVAYAT et GABRIEL.

Après avoir relaté la fin du sinistre, le vendredi 24 août, nous reviendrons sur les victimes et les obsèques de ces malheureux.

SUR LES LIEUX DU SINISTRE, LES DERNIERES LUEURS (3ème journée)

Après une longue nuit d'angoisse et de lutte, nuit qui vit des soldats et des bûcherons disputer pied à pied au sinistre le sol qu'il ravageait, le soleil s'est enfin levé, un radieux et chaud soleil d'août qui jetait sa gaieté et son éclat sur les monts et les vallées. Dès les premières lueurs de l'aube, la ceinture de flammes qui brasillait aux flancs du mont Caume avait pâli, du "Corps de garde" au Revest et les pentes dénudées de la montagne, semblaient, sous les cendres et les troncs calcinés, avoir pris le deuil de ceux que l'impitoyable fléau avait couchés, hagards, convulsés, sous le terrible et mortel baiser des flammes.

Mais vers le nord-est du Caume, l'incendie s'avancé toujours. Il était 2h30 du matin lorsque là-haut, au "Creux", nous avons laissé, la hache au poing, la poignée de braves que conduisait le garde MEIFFRET, tenter d'arrêter le feu. Depuis, les flammes avaient continué leur oeuvre, franchi le ravin et elles étaient arrivées au Col des Morts, "les Mouarts", qui joint le Caume à la vaste et aride plaine des Amandes. Le vent, qui soufflait pourtant faiblement de l'est, devenait une terrible menace pour les forêts de Rebuou et d'Orvès. Le danger était grand.

Les habitants du Broussan, guidés par le garde forestier Mr PAILHAN, le garde champêtre Louis GIRAUD et l'adjoint HERMITTE, comprirent que tout dépendait d'eux. Ils se mirent bravement à l'oeuvre et, utilisant le large couloir de pierrailles qui descend des Baux à la Fouan de Martin, un peu à l'ouest de la grotte de l'homme de fer, ils ouvrirent sur 200 mètres de long une large tranchée. Puis, au mieux, ils attendirent.

Les gens du Revest veillaient de leur côté. Deux fois, Marius ISNARD monta vers la Fouan, puis le moment parut favorable et on alluma le contre-feu. Ce fut décisif.

Les flammes s'avançaient avec rapidité, tordant les pins comme fétus de paille, l'incendie semblait redoubler de violence, puis soudainement, le contre-feu fit son oeuvre et tout s'éteignit. C'était fini.

Il était quatre heures de l'après-midi (vendredi 24 août). Fantassins, marsouins et marins respirèrent. Le commandant NOGUES, de l'infanterie coloniale, venait de choir de son cheval dans une sente escarpée et s'était blessé à la jambe.

AU REVEST, LE DRAPEAU EST EN BERNE ET LES SOLDATS FONT LA POPOTE

Dans la petite ville à l'accoutumée si calme, on avait peu ou pas dormi. Les hommes au feu, les femmes, avaient veillé, espérant le retour et suivant de loin la marche du fléau. A l'aube, on fut tôt debout. Le maire, le sympathique Mr MEIFFRET, fit mettre en berne le drapeau de la maison commune et se rendit de nouveau sur les lieux.

Durant la matinée, arrivèrent successivement Mr REYSS, sous-préfet, Mr MAURE, son secrétaire et Mr CHARLOIS, conseiller général, ainsi que des curieux et des photographes.

De l'aire avoisinant le château, on suivait la marche du feu. La journée se passa ainsi. A six

heures du soir, nous revoici au Revest. Sur la place et tout à l'entour, les soldats font la popote. Devant le château, le bar restaurant de Mr LAURE est pris d'assaut et ses tables sont bien vite occupées.

Mr le commandant NOGUES, la jambe reposant sur une chaise, le pied déchaussé, écrit en hâte quelques notes et expédie un cycliste pour demander à être relevé.

LE REVEST, POUR SA SEULE PART, A PERDU 400 HECTARES DE FORETS

Avec le garde MEIFFRET, nous retrouvons, se reposant de leurs fatigues, les yeux battus, les mains noires, les traits tirés, les vaillants de la nuit dernière : Marius POMET, Marius et Cyrille ISNARD, Louis, Joseph, Célestin et Toussaint HERMITTE, Marius SAUVAIRE ... et nous nous entretenons des dégâts causés par le feu.

De mémoire d'homme, dit le garde MEIFFRET, on n'avait vu pareil incendie. Les Arrosants ont peu souffert. Il y a quelques oliviers brûlés particulièrement à Malvallon et à Parinestre. Aux Pennes, Mr Joseph MEIFFRET, conseiller municipal, a perdu pour un millier de francs de bois facturés et de fagots. La liste des propriétaires sinistrés est très longue. Les dégâts apporteront de la gêne dans de nombreuses familles et causeront la ruine complète de certains qui ont perdu leurs récoltes, leurs oliviers, leurs vignes et leurs fruitiers dévorés par les flammes.

Préoccupé par cette fâcheuse situation, le maire du Revest est résolu à demander aux pouvoirs publics d'y remédier dans la mesure du possible et le citoyen CHARLOIS, conseiller général, a promis tout son concours à cette oeuvre d'humanité.

LES CIRCONSTANCES DU DRAME

L'enquête effectuée par les journalistes a permis d'aboutir aux conclusions suivantes sur les causes de la mort des trois soldats. Ces hommes étaient placés par groupes de 4 à 5 à 150 mètres d'éloignement, le long du rideau produit par les flammes, pour essayer d'enrayer leur action dévastatrice. Un deuxième cordon de troupes était placé à quelques centaines de mètres en arrière pour faire des tranchées, abattre des pins pour arrêter le feu, lorsqu'il atteindrait cette partie.

A la suite de raisons que l'on ignore encore, l'ordre fut donné à ce deuxième cordon de faire un contre-feu sans prévenir le premier cordon. Cette manoeuvre fut exécutée, mais ceux qui avaient donné l'ordre n'avaient pas songé à la force du vent qui, en quelques instants, embrasa tous les arbres dans un rayon d'une centaine de mètres.

Le premier cordon de soldats se trouva ainsi pris entre les deux incendies. Ce fut alors une panique générale. A l'endroit le plus embrasé se trouvaient les soldats DAVAYAT, ROUGON, GABRIEL, CRESTE et le sergent SALVIGNI. Ces hommes, comprenant que leur vie était en danger, se sauvèrent à toutes jambes.

Abandonnant pelles, pioches et hâches, ils firent tous les cinq environ 200 mètres en suivant le vallon pour aller rejoindre la route. Cette course à travers la fumée et à quelques mètres des flammes dura plusieurs minutes. Les fugitifs rencontrèrent alors le caporal KIEFFER qui se sauvait également. Ils firent route ensemble pendant un court instant.

C'est alors que DAVAYAT, épuisé, à bout de forces, suffoqué par l'âcre odeur qui se dégageait, s'affaissa. Le caporal KIEFFER s'élança sur lui, le saisit à bras le corps et l'emporta quelques instants. Mais il est obligé de l'abandonner. Plus loin, GABRIEL et ROUGON se séparèrent de leurs collègues plus alertes. Ces derniers les appelèrent plusieurs fois, mais ne recevant plus de réponse et sur le point d'être enveloppés par les flammes, ils continuèrent leur fuite, quasi asphyxiés.

A une trentaine de mètres de la route, DAVAYAT s'embroncha et tomba, les flammes l'enveloppèrent rapidement et il fallut perdre tout espoir de le sauver.

A un mètre de la route, CRESTE s'affaissa également. Fort heureusement pour lui, sur le chemin se trouvait un artilleur qui était descendu du fort pour porter de l'eau à ses camarades et qui avait été le témoin de sa chute. Il était sauvé.

PETIT VAR

JOURNAL REPUBLICAIN SOCIALISTE QUOTIDIEN

Le Numéro 5 Cent

27^e ANNÉE. — N° 9432. — DIMANCHE 26 AOUT 1906

Henri DUTASTA, Fondateur

Redaction et Administration : Angle Boulevard de Strasbourg et rue d'Antreclaux
TOULON
FIL TÉLÉGRAPHIQUE SPECIAL ~ TELEPHONE PETIT VAR TOULON

L'INCENDIE DU MONT CAUME

Toulon fait aux victimes du devoir d'imposantes funérailles. — Encore quelques intéressants détails de ci, de là

LES OBSÈQUES

Il est sept heures et demie. Dans la rue Nationale, à l'accoutumée si calme aux heures matinales, c'est un piétinement moutonnier de foules, où passe par instants le rythme de pas militaires. Aux abords de l'hôpital maritime le mouvement est considérable ; des officiers de tous grades et de toutes armes, des délégations arrivent ; des couronnes passent, dont on cherche curieusement à lire les inscriptions.

Dans la cour de l'hôpital : généraux, amiraux, fonctionnaires et officiers sont groupés et l'opouvantable tragédie, dont cette lugubre cérémonie sera le dernier acte, fait l'objet de toutes les conversations.

Les deux cercueils, recouverts d'un pavillon tricolore, sont déposés dans la chapelle ; les officiers du 111^e et les couronnes occupent la dernière cour.

A huit heures très précises a lieu la levée des corps et le cortège se forme puis se met en marche dans l'ordre suivant :

La 3^e compagnie du 111^e d'infanterie forme en tête le piquet d'honneur, commandé par M. le capitaine Michel, elle est suivie des hommes — sans armes — de la 4^e compagnie. Toutes deux ont été au feu durant la tragique journée du 23. Puis viennent deux poêles, l'un tenu par quatre soldats du 111^e ; l'autre par un soldat colonial, deux artilleurs du 17^e bataillon et du 3^e régiment et un marin.

Les couronnes portées à bras sont au nombre de vingt-cinq, plus une gerbe de fleurs fraîches envoyée par la musique du 111^e. Voici la liste des couronnes :

Les sous-officiers et soldats du 4^e colonial.

Le général et les officiers de la 4^e brigade coloniale.

Le 3^e d'artillerie coloniale.

Le personnel des Forges et Chantiers de La Seyne au camarade Rougon.

Les deux couronnes du Souvenir Français.

La musique et la compagnie hors-rang du 111^e.

Les officiers, sous-officiers et soldats de la 3^e compagnie du 111^e de ligne à leur regretté camarade Davayat.

Les officiers, sous-officiers et soldats de la 3^e compagnie du 111^e à leur regretté camarade Rougon.

camarades Rougon et Davayat.

Les sous-officiers du 111^e de ligne.

La compagnie d'artificiers coloniaux.

La 8^e compagnie à leurs malheureux camarades.

Le 8^e colonial.

Les sous-officiers, brigadiers et canonniers du 3^e régiment d'artillerie coloniale, au soldat Davayat, victime du devoir.

Les sous-officiers, brigadiers et canonniers du 3^e d'artillerie coloniale, au soldat Rougon, victime du devoir.

La 2^e compagnie du 111^e à leur camarade Davayat.

La 2^e compagnie du 111^e à leur camarade Rougon.

La 4^e compagnie à leurs camarades.

Le Foyer du Marin et du Soldat.

La Ville de Toulon, couronne portée par deux agents de police.

Le Revest aux victimes du mont Caume.

Citons aussi la modeste couronne envoyée par la mère de l'infortunée Rougon qui, accablée de douleur, n'a pu venir assister à la funèbre cérémonie.

Les cercueils, enveloppés d'un pavillon tricolore, avaient été placés chacun sur une prolonge d'artillerie attelée de six mulets et décorée de verdure et de drapeaux.

A côté de la première prolonge, sur laquelle se trouvait le corps de Rougon, marchait, l'arme sous le bras, pâle et ému, le sergent Salvigni, qui commandait l'escouade lorsque celle-ci fut environnée par les flammes.

Le deuil était conduit par M. le général Mathis, commandant le 15^e corps, ayant à sa gauche le préfet du Var et à sa droite l'amiral Touchard.

Puis, le colonel Colle, commandant le 111^e d'infanterie ; les généraux d'Esclabes et de Nays-Candeau ; l'amiral Fort, préfet maritime p. i. ; les amiraux Manceron et Campion ; MM. Reys, sous-préfet de Toulon ; P. Ferrero, député, rédacteur en chef du « Petit Var » ; Escartefigue, maire de Toulon ; Meiffret, maire du Revest ; Petin, maire de La Seyne ; Charlois, conseiller général ; Cabran, président du Conseil d'arrondissement ; Levesque, directeur des Travaux Hydrauliques ; Auzières, substitut du procureur de la République ; Bourgairel, vice-président du Tribunal civil ; le colonel Bouliol, sous-directeur d'ar-

tillerie navale ; l'amiral Bellanger, président du Souvenir Français ; M. Serres, ingénieur des Forges et Chantiers ; une foule d'officiers de tous grades et de toutes armes ; M. le commissaire central Briollet et les commissaires des cinq arrondissements.

Les membres du Conseil municipal de Toulon ; M. Hubert Durant, adjoint au maire du Revest, et les conseillers ; MM. Marius Agarrat, Meiffret Testin, Meiffret Joseph, Hermite Séverin, Teissère Ch. Mourlan Baptistin ; le garde champêtre Meiffret, le secrétaire de la mairie Fillal qui se distingua dans la lutte contre le feu, et tous les hommes valides du Revest.

Environ quatre-vingts ouvriers des Forges et Chantiers envoyés en délégation aux obsèques de leur camarade Rougon.

Puis :

Les autres compagnies du 111^e avec leurs réservistes ; les délégations du 17^e bataillon d'artillerie ; du 3^e régiment d'artillerie coloniale ; de la 7^e et de la 8^e compagnie d'ouvriers ; des 4^e et 5^e coloniaux ; des gendarmeries maritime et départementale ; les marins vétérans ; des pompiers de la marine ; de la 15^e section ; des pompiers de la ville ; des équipages de la flotte et de l'escadre, etc., etc.

Au milieu d'une foule immense et émue, le cortège a suivi la rue Nationale, traversé la place de la Régie, s'est engagé dans l'allée Nord de la place d'Armes et est remonté, par la rue de l'Intendance, vers le boulevard de Strasbourg.

Devant la caserne Gouvion-Saint-Cyr, dont le pavillon était en berne, la garde sous les armes rendait les honneurs.

À la villa Désirée, M. le chevalier Burdese, consul d'Italie, avait mis également son pavillon en berne.

La foule était encore nombreuse tout le long du faubourg du Pont-du-Las ; le cortège arrivait à 9 h. 40 au cimetière de Lagoubran, sous un soleil torride.

Dans le large carré, au centre duquel s'élève, sur l'ossuaire du Souvenir Français, la statue en bronze de la Patrie étréignant le drapeau national, c'est là que s'ouvrent les deux fosses au bord desquelles les cercueils sont déposés.

LES DISCOURS

Le képi à la main, M. le colonel Colle s'approche des cercueils des malheureux Davayat et Rougon et, d'une voix que l'émotion rend tremblante, il prononce l'allocution suivante :

Ces trois victimes que la fatalité a frappées d'une façon si terrible et que la mort avait réunies, j'aimerais les voir ici tous les trois.

Nous avons dû nous incliner devant une mère qui réclamait son fils. Nous l'avons accompagné hier à la gare et déjà Gabriel dort en paix dans le cimetière de Gémenos.

La date du 23 août restera gravée au cœur du 111^e. Sombre date où, pleins de vie et de jeunesse, trois de ses meilleurs enfants lui ont été ravis. Ils sont tombés comme sur un champ de bataille, car c'en était un, sur les pentes escarpées du mont Caume, où les flammes se mêlaient au sifflement du vent.

Pendant trois jours, nuit et jour, les soldats des 3^e et 4^e compagnies ont lutté contre le fléau. Ils pouvaient croire l'avoir maîtrisé. Malheureusement, le vent s'est relevé, les flammes se sont dressées de tous les côtés ; le danger avait à peine repris que les deux compagnies s'élançaient à la lutte.

Au premier rang, ils étaient là, Davayat, Gabriel et Rougon ; mais le fléau vaincu une première fois a voulu prendre sa revanche. Les flammes arrivaient rapides ; ils n'ont pu

Il y a eu sacrifice et abnégation. Ceux qui sont tombés n'ont pas été abandonnés, car il y a des actes de courage et de dévouement à signaler.

Devant une pareille catastrophe, notre devoir est de vous féliciter, vous tous qui avez noblement accompli votre devoir et qui avez montré que vous avez à cœur les sentiments et les traditions militaires du 11^e de ligne.

Hier, vous étiez sur les pentes abruptes du mont Caume, et demain, si le danger reparaissait, vous iriez partout où il s'offrirait, pour accomplir votre devoir avec une nouvelle énergie.

Sachons suivre cet exemple, camarades du 11^e de ligne, et comme eux faisons notre devoir sans bruit, mais avec énergie.

De toutes parts, des marques de sympathie nous ont été témoignées ; à vous tous qui avez accompagné ces militaires, à toutes les autorités militaires, maritimes et civiles, je dis merci. A vous, jeunes gens, nobles victimes du devoir, je vous adresse un dernier adieu. Vous avez vécu en braves gens, vous êtes morts en héroïques soldats ; à vous tous, je dis adieu.

M. l'amiral Bellanger, au nom du Souvenir Français, dit qu'il ne prétend pas consoler les malheureuses familles qui pleurent leurs morts. Il salue les dépouilles des deux pauvres soldats, morts au champ d'honneur. Il espère que leurs tombes seront souvent visitées par leurs camarades.

M. Escarlot, maire de Toulon, s'ap-

proche à son tour du bord de la fosse et prononce les paroles suivantes :

Je viens, au nom des populations de Toulon, du Revest, de La Garde et de La Seyne apporter un souvenir ému aux pauvres victimes de l'incendie du mont Caume.

Comme maire de Toulon, ce m'est un devoir de venir exprimer l'émotion cruelle profondément ressentie par tous nos concitoyens.

La catastrophe a eu un écho douloureux dans notre ville, car les enfants du 11^e de ligne sont des Toulonnais d'adoption ; ils vivent et aiment dans notre cité où on les accueille comme des frères.

Mais pour mieux comprendre l'immense peine qui nous étreint, reportons-nous dans ces foyers où l'enfant est pour jamais absent auprès de ces parents au cœur meurtri, dont l'imagination éplorée voit en une cruelle vision les corps affreusement torchés par les flammes de leurs pauvres enfants aux attitudes crispées, semblant vouloir chasser loin d'eux le fléau dévastateur.

Il faut apporter des paroles de réconfort à ceux qui sont loin. A ces douloureuses gens, j'apporte, au nom de la population toulonnaise, nos condoléances émuës et je leur dis que le souvenir de leurs enfants restera dans nos cœurs, comme le souvenir du devoir accompli, entièrement accompli.

Qu'ils dorment en paix, ceux qui ont aimé la patrie, par leur esprit de dévouement et d'abnégation !

A son tour, M. le préfet du Var s'approche et prononce l'allocution suivante :

Le soin de louer le courage, dit M. Raux, appartient aux officiers du 11^e. Je viens au nom du gouvernement, que je représente, au nom des populations profondément attristées de ce département, rendre un dernier hommage à ceux qui se sont sacrifiés pour nous.

La mort si cruellement injuste, qui a ravi ces trois malheureux à la fleur de l'âge, a produit dans le département tout entier...

A ces mots, la voix manque à M. le préfet du Var.

Indisposé, M. Raux chancelle. Il est soutenu aussitôt par M. le colonel Colle et M. Reyss, sous-préfet de Toulon.

Conduit dans les appartements du conservateur du cimetière, des soins lui sont prodigués par M. le docteur Abelin, directeur du service de santé par intérim.

Hâtons-nous d'ajouter que M. Raux a été quelques instants après remis de son indisposition et qu'il a pu gagner Toulon en voiture.

Après le départ de M. Raux, M. le général Mathis à son tour prend la parole en ces termes :

Au moment où je quittais Marseille, j'ai reçu le télégramme suivant du ministre de la Guerre et que nous avons été les seuls à donner le texte, dans notre numéro d'hier :

« Je vous prie de vous rendre immédiatement à Toulon, pour me représenter officiellement aux obsèques des malheureuses victimes. Vous voudrez bien parler en mon nom et exprimer mes sentiments de profonde douleur et aussi le vive reconnaissance pour nos héroïques soldats, morts au champ d'honneur, victimes du devoir. »

Je ne vois pas que je puisse ajouter quelque chose pour compléter la pensée du ministre de la Guerre.

La sympathie qui est témoignée à votre garnison doit être pour vous d'un précieux réconfort.

Faire son devoir sans arrière pensée et avec la seule satisfaction du devoir accompli est le propre du soldat français.

C'est pour moi un grand honneur d'être l'interprète du ministre de la Guerre, pour vous adresser à tous des félicitations pour votre belle attitude et il m'est précieux comme chef, d'avoir sous mes ordres de pareils hommes.

Aux parents, nous ne pouvons que leur donner nos témoignages de sympathie. Ils sauront que l'abnégation de leurs enfants victimes de leur devoir, se perpétuera dans les annales du 11^e de ligne.

A vous trois, adieu !

La cérémonie est finie ; les deux cercueils sont descendus dans la fosse, et la foule lentement s'écoule dans un nuage de poussière ; le cimetière se vide et bientôt il ne reste plus que les deux tertres de terre fraîchement remués sous lesquels dorment à jamais deux braves.

Et plus haut que la statue symbolique érigée par le Souvenir Français, la cinquième allée de la montagne homicide, qui semble porter sur ses flancs calcinés le deuil de ces victimes du devoir, veille sur les deux tombes creusées presque à ses pieds.

PETIT INCIDENT

M. Meiffret, le sympathique maire du Revest, qui, malgré son grand âge, sut en cette pénible circonstance se montrer à la hauteur de sa tâche, n'a pu prendre hier la parole au cimetière pour dire, au nom de la population du Revest, un dernier adieu aux malheureuses victimes ; l'émotion l'en a empêché et il a dû prier son collègue, le citoyen Escarlot, de parler en même temps au nom des deux villes.

A l'issue de la cérémonie, un adversaire politique — adversaire malheureux — de M. Meiffret a cru devoir à ce sujet prononcer quelques paroles désobligeantes ; il semble que le tact le plus élémentaire aurait dû imposer silence à ce politicien.

LES OBSEQUES DE GABRIEL A GEMENOS

ON NOUS ÉCRIT DE GÉMENOS :

Hier matin, à 9 heures, ont eu lieu les obsèques du soldat Gabriel, victime de son dévouement à l'incendie du mont Caume.

Une affluence considérable suivait le convoi. Le deuil était conduit par le père, les oncles et beaux-frères du regretté défunt. Le cercueil disparaissait sous les nombreuses couronnes offertes par la famille, par les officiers du 11^e régiment, les sous-officiers du 11^e, les camarades de la 3^e compagnie et les amis de régiment de Gémenos.

La musique et la fanfare de Gémenos ont joué durant tout le parcours des marches funèbres.

Une délégation de jeunes soldats et réservistes du 11^e assistait aux obsèques, ou furent également remarqués ; M. Duvergier, conseiller général ; le maire de Gémenos, accompagné de son conseil municipal ; M. Dumant, juge au Tribunal de Marseille ; M. Ollivier, conseiller municipal d'Aubagne ; M. Taurel, architecte de la ville d'Aubagne ; M. Baillet, receveur municipal, etc., etc.

Au cimetière, le maire de Gémenos a fait un superbe discours et a terminé par un adieu au jeune Gabriel, mort au champ d'honneur.

La population s'est retirée fortement de cette imposante cérémonie qui restera inoubliable dans notre ville.

LES ORATOIRES DU REVEST

par Charles AUDE

Dans la plaquette "Le REVEST en Provence ou notre village en 1900" parue en 1976, j'écrivais ceci : " Il y avait au Revest deux oratoires situés au quartier du Pilon d'où partaient jadis des processions vers la chapelle "Notre Dame de Peilon". Les oratoires évoquent des générations pleines de foi qui ont passé, en les fleurissant et en invoquant leur saint protecteur. Cette foi n'a pas disparu et il n'est pas rare aujourd'hui encore de voir une offrande de bouquets pour un vœu formulé ou exaucé.

Promeneurs, cueillez des fleurs des champs et fleurissez-en ces oratoires qui bordent nos ravissants chemins de Provence."



Pour ceux qui voudraient profiter des belles journées d'automne pour aller flâner aux abords des oratoires du Revest, je souhaite indiquer ces précisions qui m'ont été fournies en 1982 par Mr Louis JANVIER. C'est une manière pour nous de rendre hommage aujourd'hui à celui qui, disparu depuis plus de quatre ans, était un spécialiste du patrimoine varois:

"Il y a cinq oratoires au Revest. Y compris deux au départ de l'ex-chemin de la chapelle du Peilon (N. D. de Pitié).

Oratoire Saint-Eloi :

Au lieu dit Malvallon, au-dessus des carrières, sur un rocher, au bord du sentier le Revest-les Marlets. Restauré en 1964 par les Amis des Oratoires, sur la demande de Mr JANVIER (Mr Franzolini, maçon). Pilier cylindrique en moëllons. Niche en cintre surbaissé. La statuette de N. D. de Lourdes et la croix de fer ont été volées.

Oratoire Notre-Dame :

En contrebas du C.D. 846 (route de Toulon), sur le chemin conduisant à la propriété Mastaba, quartier du Pilon, au milieu des oliviers et des cyprès. Restauré en 1938 et 1970. Une statuette de Notre-Dame de la médaille miraculeuse y a été placée par les soins de Mr JANVIER en 1964. Pilier en pierres, niche ogivale avec grille en croix, toit à rebord, en tomettes rectangulaires, épousant la forme de la niche.

Oratoire Saint-Christophe :

Même lieu que le précédent, à quelques mètres devant lui. Ces deux oratoires faisaient partie d'une série qui commençait ici sur un chemin montant à la chapelle disparue de Notre-Dame de Pitié. Presqu'entièrement reconstruit en 1973 par les soins de Mme de DECKER née PYGUILLEM avec l'aide de Mrs FIORE et GRAZIANI. Béni par l'abbé EUDE le 21 juillet 1973 en présence du maire et de nombreuses personnalités. En pierres, trois niches ogivales de différentes dimensions dont l'une contient la statue en pierre du saint patron de la localité et des voyageurs, par Mrs BOTTO et DIONISI. Toit quasi-plat surmonté d'une croix de fer ancrée... La deuxième niche est en principe destinée à abriter une statue de Saint-Jacques le Majeur, patron secondaire du bourg.

Oratoire Saint-Pierre :

Quartier de "l'ouratori". En dessous et à 100 mètres du C.D. 846 au centre d'une place, au coeur du lotissement Saint-Pierre. Date de 1962. En pierres et maçonnerie, élargi à la base (forme trapézoïdale) , niche cintrée crépie sur corniche avec statuette en pierre et grille.... Toit en arc de cercle à bords latéraux plats.

Oratoire Sainte-Rose :

Sur un mur de la propriété BANON-TROFIMOFF, à Dardennes, au pied du château. Niche en maçonnerie, toit à deux pentes, statuette, grillage.

Ces précisions qui figurent dans "l'inventaire des oratoires du Var" de Louis JANVIER, édité en 1982 par les Amis des Oratoires, dont l'auteur était Vice-Président, ont peut-être besoin d'être actualisées.

Nous attendons vos compte-rendus de promenade !

CLASSEMENT DES ARCHIVES DE LA COMMUNE

Les archives d'une commune sont la mémoire écrite de la vie de tous les jours, depuis souvent très longtemps.

Il faut donc périodiquement les traiter, c'est à dire les classer dans un ordre déterminé qui est commun à toutes les communes de France.

Pour le Revest, les archives antérieures à 1790 avaient été classées au début du siècle par un archiviste départemental, depuis plus grand chose n'avait été entrepris et il fallait bien un jour tout reprendre. Lors d'une réunion des Amis du Vieux Revest, il avait été décidé de reprendre ce travail, Charles AUDE fut délégué pour voir avec les services de la mairie la possibilité d'un local assez vaste pour pouvoir trier tous ces papiers durant quinze jours au moins.

La cantine scolaire de la maternelle du village était libre durant les vacances de Pâques, elle nous fut allouée, nous pouvions commencer.

Mardi 5 avril :

Temps pluvieux; dès 8h30, nous nous retrouvons à trois dans la cantine (Charles AUDE, Mme ROCHE et moi-même). Les employés municipaux viennent de descendre des combles 26 gros sacs en plastique et une dizaine de cartons pleins à craquer, il y a de quoi être abasourdis !

Mr SAUVAIRE, 1^o adjoint, nous a fait apporter des tables tréteaux qui vont bien être utiles. Premier constat : tout a été mélangé lors du transport dans les sacs.

Nous décidons de procéder au tri en quatre périodes:

- les archives avant 1790
- les archives de la période de la Révolution
- les archives jusqu'en 1945
- les archives depuis 1945

A 9h30 Charles AUDE nous quitte et nous attaquons le 1er sac. Au rythme de l'horloge, nous trions. Au rythme des étternuements, nous trions ! A midi, nous en avons fait dix ... de sacs.

Reprise à 14h, peut-être plus lentement, mais l'ordre commence, on y voit plus clair, au sens propre et au figuré ...

A 18h, terminé pour aujourd'hui, nous en avons fait la moitié, bravo !

Mercredi 6 avril :

Encore pluvieux, du temps à trier les archives. Petit à petit, sacs et cartons se vident et les papiers s'empilent sur les tables.

Série CC, série FF... etc... 1630,1789,1660,1943, ... que de dates !

Nous mettons de côté dans une chemise quelques archives scolaires qui serviront à illustrer l'exposition de photos de l'école du Revest.

A midi, tous les sacs et cartons sont vides, il faut classer maintenant par séries. On avance beaucoup plus lentement, mais quelles découvertes ! " Droits d'octroi, droits de pacage, procès, bulletins de conseils de ville, rapports avec les administrés, etc ..."

A 16h, nous avons la visite de monsieur le Maire, très satisfait du travail entrepris et qui évalue l'ampleur du travail restant à abattre.

Jeudi 7 avril :

Repos. On s'oxygène ?

Vendredi 8 avril :

Mme ROCHE, seule sur la brèche et avec sa belle écriture d'enseignante fait un classement important en ouvrant des chemises par thèmes: bois, forêts, sources, écoles, mairie ...

Du samedi 9 avril au jeudi 14 avril, on continue.

Vendredi 15 avril :

On commence à faire des cartons inventoriés.

Samedi 16 avril :

On commence à manquer de cartons d'emballage mais nous sommes heureusement sauvés par les employés municipaux qui vont nous en chercher.

A midi, tout est rangé dans 46 cartons avec un inventaire provisoire. Lorsqu'un local définitif sera affecté, on pourra tranquillement reprendre carton après carton et classer par séries légales avec inventaire définitif la **mémoire du Revest !**

Lundi 18 avril à 8h30 :

Les petits écoliers rentrent dans leur école. Qui pourrait leur dire ce qu'a contenu leur cantine durant une quinzaine de jours !

Tous ces papiers jaunis qui parlaient de leurs ancêtres, de leur vie de tous les jours, des difficultés des anciens maîtres d'écoles et de bien d'autres choses encore.

Bientôt, dans un an, dans deux ans, dans dix ans, ils pourront lire tout cela eux-mêmes. Nous leur avons ouvert le sillon !

Merci de nous avoir accordé cette joie.

Jean MEIFFRET

LE REVEST

Quel devenir pour Les Forges ?

Tous ceux qui parviennent à Dardennes et traversent le hameau s'interrogent sur l'importante propriété qui se développe à l'intérieur des hauts murs carmin. C'est l'Enclos des Forges. Vidé de ses occupants. Les commentateurs vont bon train sur les futures transformations qui pourraient y advenir.

Cette parcelle de terre appartenait au seigneur de Dardennes et fut vendue et détachée du fief en même temps que les cinq moulins à blé et à huile, cédés avec une partie de la seigneurie et juridiction haute moyenne, et basse, à la ville de Toulon, en 1640.

C'est après l'explosion du Martinet à poudre (1684) installé sur les terrasses au-dessous du château, que cet établissement allait « désormais fabriquer de grosses ancrés ». Mais ce n'est qu'après 1720-1722 qu'il commença à produire à une cadence soutenue. Car la peste était passée par là, et le sieur Le Febure de Chassenay, arrivé dans la journée du 8 avril 1721, déjà malade, mourut le soir même. Il venait des Forges et Ateliers de Nevers. En 1724, cette exploitation est en pleine activité, des différends surgissent cependant entre les consuls de Toulon et M. Beauvais-Thomas, qui descend des de Thomas de Dardennes, l'intendant de la Marine, Monsieur de Maupas, ministre, s'occupent de cette affaire et établissent mémoires sur mémoires.

LA QUERELLE DU VIN

C'est toujours la question des eaux qui est soulevée. M. de Beauvais-Thomas demande aux consuls de Toulon d'élever les eaux du canal de « quatre pouces au-dessus de fleur d'eau, au lieu qu'il avait droit auparavant de prendre des arrosages au fond du canal et il permit aux consuls pour faire cette réparation de prendre des pierres de taille et du sable dans des carrières, sans en rien exiger ». On se mit d'accord, puis l'une des parties contesta avoir accepté, il s'ensuivit des discussions sans fin, il y eut d'autres querelles mêlées à cette affaire. La « querelle du vin » semble en avoir terminé et avoir permis un accord le 20 mai 1725, comme en témoigne une lettre de M. Melhon, intendant, à M. Maurepas, ministre. Le succès de cette fabrique fut attaché aux découvertes de M. Théodore Lefevre qui « trouva le secret de la fabrication des ancrés avec plusieurs verges de fer battues ensemble. Une ancre battue ainsi ne se casse jamais. »

De 1709 à 1712, signalons que fut frappée ici la monnaie de six deniers de France, dite « la Dardenne ». L'« usine de Dardennes » comme on disait volontiers au XVIII^e siècle, comprenait une affinerie, un grand martinet à deux foyers, un petit martinet à un seul feu, seize petites forges à bras, quatre petites forges de chantier également à bras ».

UNE AFFAIRE QUI TOURNAIT BIEN

Lorsque les Forges marchaient normalement elles employaient trente ouvriers. En pleine activité, l'« usine » pouvait fournir de 1 200 à

1 500 quintaux de fer, destinés en partie à la Marine royale, en partie aux industries privées. A lui seul, le grand Martinet pouvait fournir 200 quintaux d'ancres, d'essieux de charrettes, de plaques pour la papeterie.

Le combustible utilisé, principalement du charbon de bois provenait surtout des forêts avoisinant Toulon. La consommation annuelle était de 12 000 à 15 000 quintaux. Une certaine quantité de houille, de 4 à 5 000 hectolitres, était acheminée de Saint-Etienne, par le Rhône, et servait elle aussi à l'entretien des feux. Le grand Martinet à lui seul consommait 800 hectolitres de houille annuellement. Une famille a laissé son nom à l'exploitation des ateliers de Dardennes, la famille Vincent, mais un autre patronyme est lié à ces forges royales et impériales Maritimes (1807), la famille Aguillon.

C'est un Aguillon qui a créé cet établissement, en construisant dès 1747, les usines, bâtiments, etc, qui constituent les Forges, fonderies et ateliers de clouterie et d'autres ouvrages en fer fondu ou battu. C'est à leurs frais que les membres de la famille Aguillon établiront cette importante fabrique, sur le sol appartenant à la ville de Toulon.

De gros problèmes se feront jour, dès que le citoyen Joseph Aguillon, émigré dès l'arrivée des troupes de la République à Toulon, se mit à réclamer son poste de Directeur des Forges de Dardennes, et surtout les quantités impressionnantes de marchandises, charbon, fers, etc. entreposées à Dardennes, ou mieux encore, confiées à la garde d'un chef de magasin, à Toulon, près de la boulangerie de la Marine. Ces grosses quantités de matières premières furent, bien entendu, pillées et Joseph d'Aguillon en voulait la restitution ou le dédommagement, la Marine et la République en ayant fait usage d'après lui.

Ni l'Ordonnateur de la Marine, ni le ministre de la Marine, ni l'administrateur municipal de Toulon, ne l'entendirent de cette oreille, tous dégageant leurs responsabilités, aucun inventaire n'ayant été fait tant par d'Aguillon que par ses représentants.

Tout le monde fut d'accord pour dire et redire au citoyen Aguillon, que son affaire serait examinée, jugée et close par les lois et seulement par les lois. L'entretien du canal des eaux, les industries similaires plus performantes installées dans les villes voisines, ne permirent plus à l'usine de Dardennes d'être rentable. Vers 1825, elle fut transformée en papeterie, la Forge avait vécu.

De ventes en ventes, un siècle durant, les locaux de la Forge de Dardennes furent transformés en locaux d'habitation, laiterie et une partie des bâtiments furent pendant la dernière guerre transformés en boulangerie par les troupes d'occupation.

A la libération, cet établissement militaire fut un des points forts de la résistance allemande. Jusqu'à ces dernières années, des locataires demeurèrent dans les locaux des anciens Maîtres des Forges.

Aujourd'hui tout est vide, et de nouvelles destinations et transformations vont être apportées à ces locaux séculaires, historiques et vétustes.

P. TROFIMOFF

ACTUALITES

Notre dernier bulletin, le numéro huit, était spécialement consacré aux souvenirs écrits par **Madame ROCHE**, ancienne directrice de l'école du Revest, à l'occasion de l'exposition de photos de classe que nous avons organisée en avril à la mairie (voir article joint).

Merci encore à **Madame ROCHE** et à tous ceux qui nous ont aidés pour cette exposition, ainsi qu'aux nombreux visiteurs.

Après l'exposition, ce fut la conférence récente sur "Gaspard de BESSE", animée par l'association "Mémoire" et l'historien **Jacques DUSSART**, spécialiste de ce fameux brigand qui fut roué vif à la veille de la Révolution. Nous avons pu apprécier à cette occasion le travail des enfants de l'école du REVEST.

Mais notre grande fierté, c'est d'avoir pu recruter le jeune **LUC** pour les mois de juillet et août pour tenir la permanence commune avec le Syndicat d'Initiative dans le local remis à neuf par **Michel BONNEFOY** et **René BLANC**.

Plein d'esprit d'entreprise, ce jeune garçon a satisfait tous ceux qui sont venus se renseigner auprès de lui pour mieux découvrir notre Commune.

Une expérience à approfondir, peut-être par la création de visites guidées pendant la saison estivale.

Notre bulletin numéro dix sera peut-être une étape sur cette voie, c'est une "surprise" que nous préparons !

N'oubliez pas votre cotisation 1988 (40 f) et aussi :

**ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE DES AMIS DU VIEUX
REVEST ET VAL D'ARDENE LE :**

Samedi 5 novembre 1988
17h
Salle de la Mairie